18 juin 2001 **01.325**

Question Marianne Guillaume-Gentil-Henry

Le personnel soignant aux soins intensifs

Dans la motion urgente interpartis d'octobre 2000, les conditions de travail dans les hôpitaux étaient difficiles, elles sont devenues catastrophiques:

– conditions salariales plus attractives dans les cantons voisins, d'où exode;

– difficulté de recruter du personnel qualifié;

– manque de reconnaissance des risques et des responsabilités assumés par rapport à d'autres métiers;

– conditions de travail pénibles (nuit, jours fériés).

Le personnel soignant des cantons de Genève, Valais, Vaud, Berne et d'autres se mobilise et obtient satisfaction à ses revendications. Celui de Neuchâtel se manifeste également, preuve en sont les manifestations récentes.

Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que les négociations existantes progressent et que les propositions qui seront faites à la séance plénière "CCT santé 21", du 3 juillet prochain, par le Conseil d'Etat, seront à même d'améliorer le climat qui est difficile et d'offrir de réelles améliorations nécessaires au personnel de la santé?

Cosignataire: M. Giovannini.